

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260223-DCM_2026_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 23 février

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2026

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE.

ABSENTS : Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Marine TOINON à Annie OSTARD, Marjorie COMBE à Christophe CAVE.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2026 02 04

OBJET : CONDITION DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MAISON INTERGENERATIONNELLE «LES AMANDIERS DU PIC».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n° 2021-01-01 en date du 25 janvier 2021 relative à la conclusion d'un contrat de concession avec l'Association ELEA pour la période 2021-2026,

Vu le contrat de concession signé avec l'Association ELEA pour la gestion des prestations de service de la maison intergénérationnelle «Les Amandiers du Pic»,

Vu la délibération n°2023_12_20 en date du 14 décembre 2023 ayant pour objet la signature de l'avenant n°01 approuvant la diminution des horaires de présence de la maîtresse de maison,

Considérant que la commune et l'Association ELEA sont liées depuis le 1er août 2015 pour la gestion des prestations de service de la maison intergénérationnelle « Les Amandiers du Pic » dans le cadre d'une délégation de service public,

Considérant que ces prestations sont facturées aux résidents bénéficiaires et que leur mise en œuvre est rendue possible grâce à la participation de la commune, notamment par la mise à disposition d'une salle ainsi que par la prise en charge intégrale des frais de fonctionnement et des investissements,

Considérant que le contrat de délégation de service public est arrivé à échéance le 31 janvier 2026,

Considérant qu'il a été décidé de prolonger à titre transitoire le contrat de concession pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 30 avril 2026, et que l'Association ELEA a accepté cette prolongation,

Considérant qu'il convient, durant cette période transitoire, de compenser partiellement le déséquilibre économique constaté,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (24 voix pour et 1 abstention) :

- autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € à l'Association ELEA,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 24 février 2026
Christian SOULIER, Maire

Le Secrétaire de séance,
Sébastien OLIVIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 24.02.2026
Publié ou Notifié
le : 24.02.2026

